

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE GIBLOUX 28 MAI 2026

Procès-verbal

Présidence :	Catherine Balmer
Conseil général :	45 Conseiller.ère.s généraux.ales sont présent.e.s <i>(selon liste des présences annexée)</i> <i>Aude Sallin arrive avec du retard</i>
Excusés :	Kevin Sciboz, Stiobban Godel, Hervé Ruffieux, Alain Thévoz et Yann Bourquin
Conseil communal :	Julien Gremaud (syndic), Yves Rumo (vice-syndic), Yasmine Macheret, Françoise Savoy, Sophie Tritten, Dominique Ayer, Claude Chassot, Sébastien Geinoz, Fabien Schafer
Secrétaire :	Nadia Galley

Il est 19h30 quand la présidente souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 11 mai 2026 ;
- par insertion dans la Feuille officielle no 20 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site Internet www.commune-gibloux.ch et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un.e membre du Conseil général.

Arrivée d'Aude Sallin

Chacun.e a reçu un boîtier, l'assemblée procède à un test du vote électronique.

Le test est réalisé avec satisfaction. Pour rappel, les votes nominatifs seront publiés en annexe du procès-verbal.

Les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Les règles de récusation sont rappelées, personne n'est concerné par un dossier.

Au vu du nombre d'excusés, la majorité est de 23, le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans les délais, celle-ci peut valablement siéger.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 5 mai 2026
3. Rapport de gestion 2025 du Home médicalisé du Gibloux – information
4. Approbation des comptes 2025 du Home médicalisé du Gibloux
 - 4.1 Comptes de résultat
 - 4.2 Comptes des investissements
5. Rapport de gestion de la Commune de Gibloux – information
6. Approbation des comptes 2025 de la Commune de Gibloux
 - 6.1 Comptes de résultat
 - 6.2 Comptes des investissements
7. Crédits d'engagement de la Commune de Gibloux
 - 7.1 Farvagny-le-Grand – extension du centre scolaire et transformation de deux salles de classe

- 7.2 Corpataux – route du Centre 26, transformation de l'école en crèche, étude pour mise en soumission et avant-projet
- 7.3 Rossens - mise en conformité du terrain de football, crédit d'étude
- 7.4 Achat de véhicules édilitaires
- 8. Postulats
 - 8.1 Opportunité d'une centralisation et d'une harmonisation de l'accueil parascolaire (crèche-AES), Elias Pesenti
 - 8.2 Analyse détaillée de la nouvelle STAP d'Autigny, Patrick Neuhaus
- 9. Informations et communications du Conseil communal
- 10. Informations et communications du Bureau
- 11. Divers

Concernant les documents reçus, une erreur s'est glissée dans le message du bureau au point 8.2. Le titre exact est « Analyse détaillée de la nouvelle STEP d'Autigny » et non « STAP ».
De même, notre collègue Patric Neuhaus indique que son prénom, tel qu'il figure dans sa carte d'identité, s'écrit sans K.

Il n'y a aucune remarque sur l'ordre du jour, le Conseil général peut légalement délibérer.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026**

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 ?

Avec 42 oui et 3 abstentions, le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2026 est approuvé.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance de constitution du 5 mai 2026**

Dans la version provisoire, Monsieur May s'est vu attribué un autre prénom que le sien, et nous le prions de nous en excuser. La version définitive du procès-verbal tient compte de sa remarque. Notre collègue s'appelle bien Pierrick May.

Aucune remarque n'est apportée sur le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

Décision :

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance de constitution du 5 mai 2026 ?

Avec 44 oui et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 5 mai 2026 est approuvé.

La présidente souhaite la bienvenue à Laurent Eltschinger, directeur du Home médicalisé du Gibloux.

3. **Rapport de gestion 2025 du Home médicalisé du Gibloux – information**

Il est rappelé qu'aucun vote ne sera effectué sur ce point, puisqu'il s'agit d'une information.

Présentation du dossier par Yasmine Macheret

« Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre élection ou votre réélection au sein du Conseil général. Je vous souhaite bien du plaisir pour cette législature et je me réjouis de collaborer avec vous.

Je suis accompagnée de Monsieur Laurent Eltschinger, Directeur du Home médicalisé du Gibloux, que je salue et remercie pour sa présence.

Le rapport d'activité est particulièrement détaillé, c'est pourquoi je ne reviendrai pas sur l'ensemble des éléments qui y figurent. Toutefois, puisqu'il s'agit pour certains de leur première présentation des comptes du Home médicalisé du Gibloux, je me permets d'apporter quelques éléments de contexte.

Le Home Médicalisé du Gibloux a ouvert ses portes le 15 mai 1991. Depuis le 1^{er} janvier 2016, il constitue un établissement de droit public doté de la personnalité juridique, disposant ainsi de la capacité d'être titulaire de droits et soumis à des obligations.

En tant qu'établissement communal, le Home médicalisé du Gibloux soumet l'ensemble de ses comptes, qui ne sont pas intégrés à ceux de la Commune, à cette dernière pour approbation. L'historique complet de sa création et de son évolution figure dans le rapport d'activité, raison pour laquelle je n'y reviendrai pas plus en détail.

Le Home médicalisé du Gibloux accueille aujourd'hui 74 résidents, dont 11 au sein de l'unité de psychogériatrie, et abrite également le premier foyer de jour du canton de Fribourg.

Parmi les principales réalisations de 2025, nous pouvons notamment relever l'inauguration du nouvel espace collaborateurs ainsi que de la nouvelle salle d'animation.

Le Home médicalisé du Gibloux s'est également engagé dans plusieurs projets importants, notamment à travers la démarche qualité et durabilité de l'AFISA (qui est la faitière des EMS), qui illustre sa volonté de poursuivre le développement et l'amélioration de ses prestations.

Enfin, les établissements médico-sociaux font face à des défis importants, notamment l'augmentation des charges d'exploitation, les difficultés du travail ainsi que les enjeux liés au financement des soins. Malgré ce contexte, le Home médicalisé du Gibloux poursuit son travail avec sérieux, tout en veillant à maintenir une qualité d'accompagnement élevée pour les résidents.

Le Conseil communal adresse ses sincères remerciements à l'équipe de Direction, à l'ensemble du personnel ainsi qu'au comité du Home médicalisé du Gibloux pour leur engagement et le travail accompli tout au long de l'année.

Monsieur le Directeur Laurent Eltschinger et moi-même nous tenons naturellement à votre disposition en cas de questions. »

Discussion :

Yannick Dietrich, représentant Gibloux pour Demain

« C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du rapport d'activité du Home médicalisé du Gibloux pour l'année 2025.

L'ensemble du groupe Gibloux pour Demain tient à vous remercier pour la qualité de votre rapport, ainsi que pour votre engagement visible envers le bien être du personnel et des bénéficiaires qui ressort de vos actions.

Nous nous reconnaissons dans les valeurs de dignité, de qualité de vie et d'engagement qui vous portent, et nous pensons comme vous, que c'est par une approche créative, et inclusive, que nous pourrions continuer à offrir un service de qualité et à la hauteur des enjeux à venir. »

4. Approbation des comptes 2025 du Home médicalisé du Gibloux

4.1 Comptes de résultat

Présentation du dossier par Yasmine Macheret

« Les comptes 2025 du Home médicalisé du Gibloux ont été révisés par Fiduconsult Fribourg SA, qui recommande leur approbation.

L'organe de révision relève toutefois qu'une partie du système de contrôle interne n'est pas encore entièrement documentée. Il s'agit d'un point d'amélioration administratif déjà identifié, sur lequel le Home médicalisé du Gibloux travaille dans le cadre de la procédure de structuration en cours.

Cette remarque ne remet cependant pas en cause la conformité des comptes annuels.

Les comptes 2025 présentent un excédent de charges de CHF 33'571.75, alors qu'un déficit de plus de CHF 115'000.- avait été budgétisé.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que cet exercice particulièrement favorable ne saurait être considéré comme acquis pour les années à venir.

En effet, les premiers éléments financiers du semestre de printemps laissent d'ores et déjà entrevoir un exercice 2026 moins favorable. La Direction restera attentive à l'évolution des charges durant ce semestre d'automne.

L'amélioration du résultat des comptes du Home médicalisé du Gibloux s'explique notamment par l'excellente fréquentation du foyer de jour, dont le taux d'occupation a dépassé les 100%. Concrètement, un taux de 100% correspond à 8 hôtes, mais la capacité du foyer de jour permet, avec le personnel en place, d'accueillir jusqu'à une dizaine de personnes, ce qui a été le cas à de nombreuses reprises en 2025.

S'agissant du foyer de jour, il a enregistré un excellent résultat en 2025, mais sa fréquentation a sensiblement diminué ces dernières semaines, en raison notamment de décès, de transferts en EMS et d'un nombre de nouvelles admissions actuellement insuffisant pour compenser ces départs.

Le Conseil communal vous propose d'approuver le compte de résultat tel que présenté. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes 2025 du Home médicalisé du Gibloux présentent un excédent de charges de CHF 33'571.75. Ce résultat est inférieur au budget qui affichait une perte de CHF 115'577.72. La perte est absorbée par le capital propre du home encore doté de CHF 2'130'623.26 au 31 décembre 2025.

La différence entre les comptes et le budget s'explique par une réduction des coûts pour l'énergie, une diminution importante de la consommation d'eau, la récupération d'une partie des montants dus par d'anciens débiteurs, de meilleures ventes à la cafétéria et un excellent résultat du foyer de jour. En effet, le taux d'occupation de celui-ci atteint 103.98% pour l'année passée.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes de résultat 2025 du home tels que présentés. »

Discussion générale :

Catherine Ducrest-Wyssmüller, Alliance Citoyenne Gibloux, à titre personnel

Une question concernant le compte 4127.3120.00 « Énergie et élimination des déchets » avec le commentaire qui une diminution importante de la consommation d'eau :

- au regard du personnel, il convient de rappeler à quel point l'hygiène des mains est essentielle dans des établissements de ce type afin de protéger la santé de chacun,
- et du côté des résidents, pour lesquels les accidents liés aux besoins vitaux et leurs conséquences ne sont pas négligeables,

la notion de diminution importante de la consommation d'eau interpelle et laisse perplexe.

Il ne faudrait pas que les économies réalisées sur ce poste péjorent le confort et le bien-être des résidents.

Laurent Eltschinger

Il ne s'agit pas d'une diminution volontaire liée à des mesures d'économie sur l'hygiène, mais d'un constat par rapport aux années précédentes.

Aucune économie n'a été réalisée au détriment de l'hygiène des résidents ou et du personnel. Les mesures d'hygiène restent pleinement appliquées, notamment grâce à l'utilisation de gels hydrauliques pour les mains. Du côté des résidents, aucune restriction ni économie d'eau n'est pratiquée.

Quelques éléments d'explication ont toutefois pu être identifiés. L'année précédente était une année de travaux, ce qui a pu engendrer une consommation d'eau plus importante.

Il est également à relever que certaines fontaines à eau arrivent en fin de vie. Quelques-unes ont été supprimées en cours d'année et remplacées par des bouteilles d'eau fournies par la cuisine. À ce niveau-là, il n'y a pas de diminution de la consommation d'eau. Un projet visant à installer de nouvelles fontaines à eau est prévu à l'avenir.

À ce stade, aucune autre explication particulière n'a pu être identifiée. Il sera intéressant d'observer l'évolution de la consommation en 2026. En tout état de cause, aucune économie n'est réalisée au détriment de l'hygiène des résidents et/ou du personnel.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2025 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de charge de CHF 33'571.75 ?

Les comptes de résultat 2025 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

4.2 Comptes des investissements

Présentation du dossier par Yasmine Macheret

« Concernant les investissements 2025, ceux-ci sont commentés en page 16 du document joint à la convocation à la séance du Conseil général.

Je me permets d'apporter un complément d'information au sujet des chaises, qui avaient fait l'objet de discussions : celles-ci coûteront finalement moins cher que le montant budgétisé (60 pièces à CHF 415.- et 20 pièces pour le Foyer de Jour, plus hautes, à CHF 519.-). Le solde de celles-ci figurera dans les comptes 2026.

Le Conseil communal vous propose d'approuver les comptes des investissements 2025 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Au niveau des investissements, la rénovation des sols qui était répartie sur 4 ans a été finalisée et le solde de l'investissement porté aux comptes 2025. C'est aussi le cas pour l'agrandissement de l'espace collaborateurs et la salle d'animation. Pour les ascenseurs, les travaux sont réalisés en 2026 mais un premier acompte est porté aux comptes 2025.

Sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2025 du home tels que présentés. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2025 du Home médicalisé du Gibloux tels que présentés ?

Les comptes de résultat 2025 du Home médicalisé du Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

5. Rapport de gestion de la Commune de Gibloux – information

Il est rappelé qu'aucun vote ne sera effectué sur ce point, puisqu'il s'agit d'une information.

Présentation du dossier par Julien Gremaud

Julien Gremaud n'a pas de commentaire à formuler et reste à disposition pour toute question.

Discussion :

Laure Manzini représentant Gibloux pour Demain

« A la lecture du rapport de gestion de la commune, notre attention a été retenue par le compte-rendu de Mme Schouwey, responsable du service des curatelles.

L'augmentation du nombre de dossiers à traiter ainsi que l'accroissement de leur complexité font peser une lourde charge sur les curatrices et curateurs.

Je cite Mme Schouwey :

« Malgré l'augmentation de 0.2 EPT en 2025, la charge de travail reste élevée. Bien que cette mesure ait été un premier pas, elle n'a pas permis d'alléger de manière significative la surcharge, car elle n'a pas anticipé la multiplication et la complexification continue des dossiers. »

Je cite encore :

« La charge de travail reste extrêmement élevée, et nous nous trouvons toujours dans une situation de surcharge avec un équilibre précaire en termes de gestion des dossiers et de bien-être du personnel. »

Alarmé par ces constats, le groupe Gibloux pour Demain appelle le Conseil communal à prendre rapidement de nouvelles mesures pour soulager le personnel, assurer la qualité du traitement des dossiers et anticiper l'évolution des besoins.

En effet, derrière chaque dossier se trouve une personne en situation de vulnérabilité. Nous avons donc une responsabilité et un devoir moral envers chacune de ces personnes.

En conclusion, si nous saluons l'engagement exemplaire des collaboratrices et collaborateurs du service des curatelles de Gibloux, nous tenons à rappeler ici la valeur essentielle de leur travail. Il s'agit d'une mission exigeante, profondément humaine qui mérite reconnaissance, soutien, ainsi que des conditions de travail permettant un exercice serein.

J'en ai terminé et vous remercie pour votre attention. »

Marine Descloux, Gibloux pour Demain, à titre personnel

Elle indique avoir été surprise de constater qu'à la page 17 du rapport de gestion, il est mentionné que l'infrastructure du cercle scolaire de Rossens est pleinement opérationnelle. En effet, un important problème de surchauffe persiste encore actuellement.

Julien Gremaud

Il précise que la notion de pleinement opérationnelle signifie que les classes peuvent être utilisées. Il reconnaît toutefois qu'il existe un important problème lié à la chaleur dans les locaux. Des mesures d'urgence sont actuellement mises en place, notamment des tests avec des ventilateurs et des refroidisseurs.

Il explique également que le problème est de nature structurelle, ce qui implique des problématiques en lien avec les mandataires concernés ainsi que certains aspects juridiques. À ce stade, aucune solution immédiate ne peut être apportée.

Géraldine Arnold représentant Gibloux pour Demain

« Nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport de gestion 2025 présenté. Ce document, détaillé et accessible, permet d'avoir une vision globale des activités, projets et enjeux de notre commune. Pour les nouveaux élus dont je fais partie, on peut dire qu'il « pose le cadre » et offre une compréhension claire du travail accompli ainsi que des défis à relever. Nous tenons également à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des services communaux pour le travail accompli et l'engagement dont ils font preuve au quotidien.

Ce rapport permet également de mettre en lumière certains enjeux importants et d'attirer notre attention sur plusieurs points de vigilance pour l'avenir.

Nous souhaitons détailler un point de vigilance important concernant les accueils extrascolaires (AES).

En page 20 du rapport de gestion, il est stipulé, je cite : « qu'une étude approfondie a permis d'évaluer l'adéquation entre l'offre et les besoins en accueil extrafamilial dans le canton. Les résultats, publiés en juin 2024, mettent en évidence un besoin de développement significatif, avec un taux de couverture recommandé désormais supérieur à 30%, contre 15% à 20% jusqu'alors. » fin de citation. À Gibloux, nous constatons clairement que la demande augmente rapidement : le nombre d'enfants inscrits aux AES pour la rentrée scolaire 2025/2026 a progressé de 16,5% par rapport à l'année précédente.

Or, nous observons que les trois cercles scolaires de Gibloux n'atteignent actuellement pas ce taux de couverture recommandé. L'AES de Farvagny/Vuisternens se situe à 17%, celui de Corpataux/Magnedens/Rossens à 19%, et celui du Glèbe à seulement 12%.

Le point le plus préoccupant concerne l'agrandissement de l'école de Farvagny. Le projet prévoit une augmentation des places d'accueil, passant de 64 places actuellement à 100 places après agrandissement. Toutefois, même avec cette extension, le taux de couverture atteindrait seulement 27%, soit en dessous des recommandations cantonales.

Par ailleurs, à la page 77 du rapport, dans le chapitre consacré à l'administration des constructions, il est indiqué que le service a traité 60 demandes de permis de construire en procédure ordinaire - dont 11 demandes de permis concernant de nouvelles habitations individuelles et 9 concernant de nouveaux immeubles locatifs, PPE ou habitations groupées,- ce qui représentent environ 130 unités de logement supplémentaires sur notre commune.

L'évolution de la société - avec un taux d'activité des familles qui augmente - liée à l'évolution démographique de Gibloux aura inévitablement un impact sur les besoins en accueil extrascolaire dans notre commune.

Il y a une année à peine, en mai 2025, nous avons inauguré la nouvelle école de Rossens, et nous prévoyons déjà d'installer des pavillons provisoires pour répondre à la demande en matière d'accueil extrascolaire.

Soyons vigilants à ne pas reproduire la situation de Rossens avec l'agrandissement de l'école de Farvagny.

De façon plus globale, Gibloux évolue sur de nombreux plans : démographique, avec l'augmentation de la population, mais aussi économique, avec le développement des zones d'activités. Une véritable analyse des conséquences d'un tel développement quelques années plus tard semble nécessaire : circulation, réseaux d'eau, écoles, accueil extrascolaire, etc.

Nous nous devons d'anticiper suffisamment les besoins futurs afin de garantir des infrastructures adaptées à l'évolution de notre commune et aux attentes de ses habitantes et habitants. »

Julien Gremaud

Concernant les accueils extrascolaires, il est important de rappeler que le projet réalisé à Rossens n'intégrait initialement pas l'agrandissement des capacités d'accueil extrascolaire. La situation a toutefois fortement évolué ces dernières années, avec une véritable explosion des demandes en matière d'accueil extrascolaire. Il est également précisé que des explications ont été demandées sur les chiffres évoquant un taux de couverture de 33%, et qu'aucune réponse précise n'a encore été obtenue.

A un moment donné, le Conseil communal doit également prendre des décisions et se baser sur les chiffres et projections disponibles, tout en conservant une certaine marge. Cela ne signifie toutefois pas que les infrastructures prévues aujourd'hui répondront encore aux besoins dans dix ans.

Il est également relevé qu'il existe une volonté politique cantonale d'encourager, voire de pousser, les communes à développer davantage les structures d'accueil.

Concernant Rossens, les pavillons pourront être mis en place rapidement et offrent également des possibilités d'extension afin d'absorber une éventuelle augmentation future des besoins.

Pour le secteur du Glèbe, une étude de faisabilité devra être menée en 2027. Le bâtiment actuellement utilisé étant protégé, il ne sera probablement pas possible de le conserver à long terme dans sa configuration actuelle. Des solutions provisoires, telles que des pavillons aménagés, pourraient être envisagées.

Une stratégie globale a été dessinée en matière d'accueil, celle-ci devra être mise en œuvre avec l'agrandissement de l'école de Farvagny, mais également pour les écoles de Rossens et d'Estavayer-le-Gibloux, ainsi que pour les structures de la crèche.

Françoise Savoy

Le tuilage au niveau des écoles est effectué de manière régulière. Il est toutefois rappelé que la diligence et la prudence restent de mise et continueront de l'être à l'avenir.

Plusieurs propositions doivent encore être analysées en parallèle aux accueils extrascolaires, notamment en lien avec le développement du sport facultatif qui sera lancé à moyen terme.

Il est également relevé que les pavillons prévus à Rossens présentent l'avantage d'être modulables et déplaçables selon l'évolution des besoins futurs.

Concernant l'accueil extrascolaire, le taux de couverture de 33% est présenté comme un objectif idéal, correspondant au principe une place pour un enfant. Néanmoins, la prudence reste mise.

6. Approbation des comptes 2025 de la Commune de Gibloux

6.1 Comptes de résultat

Présentation du dossier par Fabien Schafer

« La prospérité est le fruit d'une administration sage. » Cette citation sied à la Commune de Gibloux qui clôt ce 10^{ème} exercice depuis la fusion avec des charges à hauteur de ~ CHF 46.4 millions et des comptes qui affichent ainsi un excédent de revenus de ~ CHF 8.1 millions, alors que le budget affichait un excédent de charges de ~ CHF 920'000.-. Cet excellent résultat s'explique principalement par les éléments suivants :

- Des charges inférieures au budget de CHF 1'920'097.72. A ce propos, il faut souligner le respect général du budget, tant par le Conseil communal sortant que le personnel communal. Bien que le budget prévoie une marge sur plusieurs postes, cette marge n'est pas dépensée simplement parce qu'elle existe, étant rappelé qu'un budget constitue une autorisation de dépense et non pas une obligation de dépense.
- Un excédent de recettes fiscales de plus de CHF 7'213'760.03. Il s'agit essentiellement d'une nouvelle manière d'évaluer les recettes fiscales. Pour résumer : lors du bouclage, seuls les impôts de l'année d'exercice en cours étaient réévalués, contrairement à ceux de l'année précédente, ce qui faisait sens jusqu'au bouclage 2022 vu que ces derniers étaient comptabilisés à plus de 90% sur les revenus et à 80% sur la fortune. Le traitement de ces dossiers par le Service cantonal des

contributions a ensuite pris du retard, qui était supposé temporaire dans un premier temps, de sorte que seules de petites corrections avaient été apportées à la méthode d'évaluation. Finalement, et depuis la clôture de ces comptes 2025, le retard a été considéré comme structurel, de sorte qu'une nouvelle méthode de réévaluation a été effectuée. Vous avez tout le détail en pages 60 et suivantes du message, mais vous pourrez constater que les recettes d'impôts sont désormais évaluées à 100% du budget révisé.

Dans ce contexte, la dette bancaire continue de diminuer, tandis que l'excédent du bilan approche les CHF 46.5 millions.

Pour les détails, je me réfère à la documentation qui vous a été transmise et les Dicastères restent à votre disposition en cas de questions.

En ce début de nouvelle législature, je constate que ce sont de très bonnes nouvelles, qui témoignent de l'excellente santé financière de la Commune, et cela depuis la fusion il y a 10 ans.

Bien sûr, ces résultats positifs successifs peuvent susciter un débat entre ce qui aurait dû être fait, peut-être plus dépenser, et un impôt qui aurait pu être plus bas. Mais à titre personnel, je ne peux que saluer cette situation au regard de notre histoire. En effet, permettez-moi de faire un rappel, moi qui étais déjà dans un exécutif avant la fusion et qui ai connu, à l'instar de l'un ou l'autre d'entre vous, toute la période de préparation à la fusion.

La situation financière de certaines anciennes Communes n'était pas au beau fixe. La projection financière des comptes consolidés restait incertaine, avec une crainte réelle que l'impôt promis ne puisse pas être tenu, étant rappelé qu'à la fusion, l'impôt s'est maintenu ou a été baissé pour l'ensemble des citoyens des anciennes Communes. Dans ce contexte, une politique financière responsable et rigoureuse était nécessaire et a permis durant ces 10 dernières années de mettre en œuvre la fusion, en donnant à notre Commune les moyens de ses ambitions tout en diminuant la dette. Notre administration communale s'est ainsi renforcée en se dotant de compétences variées et spécialisées ; nos investissements ont été importants, même si le contexte de la mise en œuvre d'une fusion implique forcément qu'on ne va pas aussi vite qu'on l'aurait souhaité ; nous avons absorbé l'augmentation importante des charges de transfert (ou charges liées) ; et notre dette a réduite de près de 40%. A ceux qui en doutaient, fusionner un bassin comme celui de nos anciennes Communes n'est pas une fusionnette, mais bien une fusion réussie.

Cette réussite peut aiguïser les appétits et on pourrait céder au « on peut bien dépenser ça », « il n'y a qu'à » ou « on a les moyens ». Mais nous devons au contraire nous rappeler que chaque franc dépensé sort du porte-monnaie de la population, tout comme chaque franc taxé. Aussi, nous avons la responsabilité de maintenir une gestion rigoureuse, qui nous permettra de faire face aux défis futurs. Et ils seront nombreux au regard de la planification des investissements de ces cinq prochaines années : plus de CHF 51 millions, des besoins auxquels nous saurons répondre. Et il faudra également assumer une augmentation importante des charges de transfert en matière notamment de CO, de homes et de STEP.

Quant au résultat positif des comptes 2025, je me permets de rappeler encore une fois qu'il s'explique principalement par un rattrapage comptable. En effet, derrière cet excédent, il y a de la rigueur, mais aussi des circonstances qu'il faut savoir lire avec lucidité. Cela étant, dans le contexte de résultats bénéficiaires qui se succèdent depuis 10 ans, et quand bien même ils furent souvent liés à des événements non prévisibles - principalement des droits de mutations plus élevés que projetés - nul doute que le débat sur la charge fiscale sera un enjeu de cette législature, et cela sans remettre en cause le programme d'investissements.

Finalement, je ne pourrais clore cette intervention sans remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à cet excellent résultat, à savoir :

- L'ensemble des contribuables tant physiques que moraux qui assument un taux d'imposition et des taxes relativement élevés en comparaison avec d'autres Communes de même taille ;
- Le personnel communal et ses responsables pour sa gestion rigoureuse, en particulier le travail consciencieux du Service des finances ;
- Ainsi que les membres du Conseil communal sortant, qui ont fait preuve de responsabilité et de pragmatisme pour respecter le budget communal ;
- Mon dernier merci ira au Conseiller communal sortant en charge des finances, M. Jacques Crausaz, qui a tenu de main de maître ces finances communales depuis la fusion avec un engagement inconditionnel. Qu'il en soit vivement remercié. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« Les comptes 2025 de la Commune présentent un excédent de revenus de CHF 8'114'643.95 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1'029'500.10.

Ce résultat positif s'explique par la réévaluation des impôts à encaisser pour les années antérieures. L'organe de révision avait mentionné l'an dernier qu'un effort devait être fourni sur la manière de délimiter le montant de ces impôts. Cette correction génère donc un excédent comptable important, de plus de 6 millions de francs.

Au niveau des charges, celles-ci semblent toujours quelque peu surestimées. Le différentiel entre le budget et les comptes est de CHF 2'541'123.33 et s'explique notamment par un niveau d'investissements encore en-dessous des prévisions. Cela ressort également dans les indicateurs financiers qui montrent que l'effort d'investissement est moyen.

En conséquence, sur la base de ces commentaires et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière propose d'approuver les comptes de résultat 2025 de la Commune tels que présentés. »

Discussion générale :

Philippe Savoy représentant Gibloux pour Demain

« Aujourd'hui, le soleil brille, les comptes sont bons et ceux-ci nous font donc « bons amis ». A l'heure où les finances cantonales et fédérales tirent la langue, il est très réjouissant de constater que celles de Gibloux sont au beau fixe.

Que toutes les personnes passées et présentes qui veillent à la rigueur financière de notre commune (avec parfois une précaution particulièrement soutenue) soient particulièrement sincèrement remerciées pour cela. Alors aujourd'hui, cela doit nous permettre de penser davantage en termes d'opportunités et d'oser une ambition politique pour la 4^e des 25 communes de la Sarine. Il ne s'agit donc pas de « y'a cas » mais d'enjeux importants que nous devons prendre en considération. Au sein de nos conseils (généraux et communaux), nous parlons souvent de mobilité. Pour la développer vraiment, cela va nous coûter. Car même si nous avons de beaux yeux et que nous sommes super sympas, pas sûr que ce soit des arguments suffisant pour les TPF....

Récemment, nous avons aussi adhéré à la région culturelle Arcia et dans ce conseil, nous avons entendu des personnes souhaiter y prendre plus de poids décisionnel. Plus d'engagement financier = plus de possibilité de décider.

Les accueils extrascolaires et les ressources en personnel pour suivre les curatelles nous préoccupent, nous venons d'en parler.

Enfin, pendant la récente campagne électorale, tous nos groupes d'élus ont placé l'importance d'avoir de bonnes conditions pour favoriser les liens sociaux dans notre commune, afin que l'identité de Gibloux se définisse plus intensément, notamment à travers les sociétés, associations, clubs qui la composent.

Tout cela va nécessiter un peu plus d'argent !

Et il faudra accepter (ou non) de l'engager véritablement, avec vigilance, mais sans peur.

Car aujourd'hui, si nous devons continuer de respecter et d'utiliser avec grand soin cette manne qui provient de nos concitoyen·nes, nous devons aussi savoir que pour mener à bien nos projets ambitieux (que le Conseil communal veillera comme aujourd'hui à prioriser au mieux), il sera nécessaire d'investir en conscience et avec ambition. »

Roland Berger représentant Gibloux pour Demain

« Nous aimerions revenir sur le point concernant la mobilité en général dans la commune et plus particulièrement sur le n° 6150.3132.01 de la page 30, pour un montant de CHF 23'295.55 sur un budget de CHF 40'000.–.

Mentionné sous ce point, qu'il s'agit d'un report de 2024 du montant destiné à l'étude, pourriez-vous nous apporter davantage de précisions à ce sujet ?

Qu'est-ce qu'il a été entrepris durant l'année 2025 ?

Évidemment, la mobilité est un sujet très actuel qui demande une attention particulière de la part de notre conseil communal. Toutefois, au vu du développement et du remplissage des zones industrielles, nous souhaitons que ce dossier figure parmi les prioritaires.

Sur le même thème, nous aimerions également connaître l'état d'avancement des études concernant la mobilité douce, hors trafic automobile, notamment pour les déplacements des habitants entre les différents villages.

Nous remercions d'avance le Conseil communal de l'attention portée à cette question.

J'en ai terminé, Madame la Présidente et je vous remercie pour votre attention. »

Yves Rumo

Il s'agissait d'un montant mis à disposition afin de pouvoir faire face aux situations urgentes ou aux besoins qui surviennent au dernier moment.

Pour les projets de plus grande importance, les différentes phases d'étude restent systématiquement présentées et validées dans le cadre des comptes et des procédures usuelles.

Ce montant permet également d'offrir une certaine souplesse au service technique afin qu'il puisse intervenir et travailler de manière réactive lorsque cela est nécessaire.

La réponse convient à Roland Berger.

Discussion chapitre par chapitre :

Aucune.

Décision :

Approuvez-vous les comptes de résultat 2025 de la Commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de revenus de CHF 8'114'643.95 ?

Les comptes de résultat 2025 de la Commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

6.2 Comptes des investissements

Présentation du dossier par Fabien Schafer

« En application des règles comptables MCH2, les comptes des investissements sont répartis en deux chapitres: le patrimoine administratif et le patrimoine financier.

Pour le patrimoine administratif, les dépenses brutes en 2025 s'élèvent à ~ CHF 8.6 millions, alors que le budget prévoyait ~ CHF 15.1 millions. Les retards dans le financement des projets d'investissement résultent de plusieurs causes et sont expliquées dans les fiches de situation financière des projets. En 2025 et comme en 2024, les principaux retards concernent les constructions scolaires, les interventions sur les routes communales, ainsi que les installations d'évacuation et d'épuration des eaux.

Sur les 87 projets concernés par l'exercice 2025 : 16 projets sont terminés et ont été clôturés avec un décompte final, pour un total de dépenses nettes de CHF 1'280'711.04, soit CHF 76'288.96 de moins que les crédits alloués. Cela démontre un respect des budgets ; 71 projets étaient encore en cours au 31 décembre 2025. Chacun d'eux fait l'objet d'une fiche de situation financière, avec un solde de crédits ouverts de ~CHF 21.3 millions à utilisés conformément aux crédits validés.

Ce gap entre les investissements votés et leur mise en œuvre concrète a souvent été reproché à l'Exécutif durant ces dix premières années. Il faut rappeler que la mise en œuvre d'une fusion prend du temps, notamment pour que le Conseil communal et l'administration trouvent leur rythme de croisière, ce qui peut en partie expliquer certains retards. Pour d'autres investissements, notamment routiers, nous sommes dépendants du Canton et mieux vaut être prêt quand la situation se débloque à ce niveau. Mais de manière générale, ce qu'il faut probablement retenir aujourd'hui est que cette volonté d'investir est le témoin d'un certain dynamisme et de l'ambition de notre Commune d'investir pour mettre à jour et développer les prestations à la population, notamment en termes d'infrastructures. Mais il ne fait nul doute que l'Exécutif aura la volonté de réduire ce gap à l'avenir, dans la mesure des possibilités.

Pour le patrimoine financier, un excédent de dépenses de ~ CHF 200'000.- supérieur au budget, principalement en raison de recettes moins élevées que planifiées en lien avec des ventes de terrains (CHF 126'810.-) et à des dépenses pour notre participation aux appartements protégés à Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand qui n'étaient pas planifiés en 2025 (CHF 84'000.-), ces éléments étant en partie compensés par des dépenses moins élevées que planifiées pour des travaux d'entretien du Chalet du Commun à Villarod (~20'000.-).

Concernant le bilan, MCH2 a l'avantage de le clarifier. L'excédent du bilan est de CHF 8'114'643.95 pour l'exercice 2025. Cela représente le bénéfice de l'année. Sur les ~CHF 46.5 millions de fortune représentant l'excédent total du bilan, seulement 27.4 millions contribuent réellement au financement des investissements, le solde étant d'ordre purement comptable. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kräyenbühl, président

« Au niveau du patrimoine administratif, 16 projets ont été terminés durant l'année 2025 et 71 sont encore en cours au 31.12.2025, dont 11 n'ont fait l'objet d'aucune dépense en 2025 et sont donc reportés. L'écart est justifié par des charges moins élevées que prévues pour les constructions scolaires, des retards et reports de projets routiers et des retards dans les projets d'approvisionnement et de traitement des eaux.

Au niveau du patrimoine financier, l'écart budget – comptes se monte à CHF 190'755.10.

Par rapport au budget mis à jour en tenant compte des investissements décidés en cours d'année, le différentiel total du compte des investissements est de 7.3 millions de francs.

La Commission financière propose d'approuver les comptes des investissements 2025 tels que présentés. »

Discussion :

Laurent Schwaller représentant Alliance Citoyenne Gibloux

« À la lecture des comptes 2025 ainsi que du document relatif aux projets d'investissements au 31.12.2025, nous constatons l'importance et le volume des projets actuellement portés par notre commune. Plusieurs investissements sont en cours, notamment dans les infrastructures sportives, les routes, les bâtiments communaux ou encore la numérisation des archives.

Nous saluons le travail réalisé par l'administration et le Conseil communal dans le suivi de ces dossiers. Toutefois, nous estimons qu'une amélioration pourrait être apportée dans la présentation des investissements.

En effet, les documents mélangent des projets terminés, des projets en attente de subventions, des crédits encore totalement disponibles ainsi que des projets réellement en cours d'exécution. À titre d'exemple, certains objets présentent encore un disponible très important alors qu'aucune dépense n'a été engagée au 31.12.2025.

Afin d'améliorer la lisibilité des comptes, nous demandons qu'à l'avenir une distinction plus claire soit faite entre :

- les investissements terminés ;
- les investissements en cours ;
- les projets reportés ou non démarrés ;
- ainsi que les projets en attente de subventions ou d'autorisations.

Cela permettrait au Conseil général d'avoir une vision plus précise de l'état réel des engagements financiers de la commune et des priorités pour les années à venir.

Nous remercions le Conseil communal pour son travail et espérons que cette demande pourra être prise en considération dans les prochains rapports financiers.

Je vous remercie de votre attention. »

Fabien Schafer

Il est pris note de la remarque, qui sera prise en considération.

Le récapitulatif figure déjà à la page 73. Il est toutefois reconnu qu'une amélioration peut encore être apportée au niveau des fiches.

Décision :

Approuvez-vous les comptes des investissements 2025 de la Commune de Gibloux tels que présentés ?

Les comptes de résultat 2025 de la Commune de Gibloux sont approuvés à l'unanimité.

7. Crédits d'engagement de la Commune de Gibloux

7.1 Farvagny-le-Grand – extension du centre scolaire et transformation de deux salles de classe

Présentation du dossier par Julien Gremaud

« 16,9 millions de francs.

Dans un canton où l'on sait encore ce qu'est un franc, ce chiffre mérite mieux qu'un simple réflexe, il mérite un examen. Et il ne faut pas confondre la prudence et l'immobilisme. La prudence, c'est vérifier, l'immobilisme, c'est refuser.

Le crédit qui vous est présenté ce soir est un véritable projet d'envergure.

Tout d'abord, il s'agit d'une école. Avec des salles dont les coûts projetés – et c'est rare pour qu'on puisse le souligner – se situe en-dessous de la moyenne cantonale. Cela implique que nous ne sommes pas dans l'excès, mais bien dans la maîtrise.

Ensuite, un accueil extrascolaire. C'est une réponse aux réalités concrètes du terrain, aux besoins actuels et futurs des parents. Les familles travaillent, et nous devons leur apporter des solutions pour leur permettre de continuer.

Enfin, les archives. C'est vrai que c'est moins spectaculaire, que cela semble moins urgent, et qu'on peut être tenté de se dire que n'importe quel local fera l'affaire. Dans une commune de la taille de Gibloux, disposer d'un local adapté, sécurisé et conforme n'est pas un luxe. C'est tout simplement normal. Normal si on veut éviter de disperser nos archives dans différents locaux inadaptés. Normal si l'on veut garder une traçabilité. Normal si on souhaite, en fait, maintenir une trace du passé.

Oui, 16,9 millions de francs, c'est un engagement. Réel. Conséquent. Mais c'est un projet dimensionné pour les besoins de notre commune, pour les besoins de nos enseignants, pour les besoins de nos enfants. On pourrait faire moins. Oui. Je pense notamment au déplacement de deux monoblocs ou au bassin de rétention qui servira à recueillir l'eau des WC. Mais dans ces cas, faire moins est souvent synonyme de payer plus tard, et plus cher.

Dans le cadre de ce projet, de nombreuses analyses et contrôles préalables ont été effectués. Je le dis encore une fois, oui, le montant est élevé. Mais il devrait nous permettre de pallier à quasiment toutes les surprises que nous pourrions avoir sur le chantier.

Enfin, je souhaite également évoquer l'accueil : certes, 100 enfants, c'est beaucoup. Néanmoins, la proximité avec l'école, le fait de ne pas avoir de transports à effectuer durant la journée sont deux éléments clairs en faveur des enfants. Le bâtiment est prévu pour être confortable et les espaces seront dédoublés. Il ne faut pas non plus oublier que de garder des accueils dans chaque village implique de multiplier les coûts : infrastructures adaptées, personnel, encadrement, normes. Et c'est sans compter les difficultés que nous avons régulièrement à trouver du personnel, bien que nous ayons pu, jusqu'à ce jour, le faire. Mais cela est tendu, difficile, et nécessite une implication importante de l'administration. Par ailleurs, ces charges sont structurelles. Ce sont des charges que nous ne pourrions plus remettre en question. Nous préférons un accueil de qualité, dimensionné correctement, et, finalement, financièrement soutenable pour les parents et la commune.

La vraie question que vous devrez vous poser ce soir n'est pas « Est-ce que c'est cher ? », mais « Est-ce que c'est adapté ? ». Et la réponse est : Oui. Adapté à notre taille. Adapté à nos besoins. Adapté aux standards cantonaux.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à accepter le crédit de construction de CHF 16'900'000.- (et non de CHF 17'600'000.- comme indiqué dans mon message et qui présente le coût total).

Merci de votre attention. »

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'ouvrage nécessaire à l'extension du centre scolaire de Farvagny-le-Grand et à la transformation de 2 salles de classe dans le bâtiment existant.

Le coût total de l'ouvrage se monte à CHF 18'307'000.- et se décompose comme suit : extension de l'école (ajout de 8 classes, bureaux, aménagements) pour CHF 8'926'000.-, accueil extrascolaire, logopédie, psychomotricité, psychologie pour CHF 6'939'000.-, local d'archives communal pour CHF 900'000.-, aménagements extérieurs pour CHF 1'142'000.- et transformation de 2 salles de classe dans le bâtiment existant pour CHF 400'000.-.

En déduisant le solde disponible des crédits d'engagement déjà approuvés (CHF 780'000.-) et en rajoutant un montant pour divers et imprévus (CHF 73'000.-), le coût total à financer se monte à CHF 17'600'000.-.

Compte tenu des subventions cantonales de CHF 700'000.-, le crédit d'engagement à approuver se monte à CHF 16'900'000.-.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage de CHF 16'900'000.- financé par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'ouvrage de CHF 16'900'00.- pour l'extension du centre scolaire et transformation de deux salles de classe à Farvagny-le-Grand ?

Le crédit d'ouvrage de CHF 16'900'000.- est accepté à l'unanimité

Afin de permettre une petite pause, la séance est suspendue de 20h45 à 20h55.

7.2 Corpataux – route du Centre 26, transformation de l'école en crèche, étude pour mise en soumission et avant-projet

Présentation du dossier par Françoise Savoy

Le projet est attendu et réjouit les habitants de Gibloux, car une école qui a accueilli des enfants pendant des dizaines d'années et qui est aujourd'hui appelée à être transformée en crèche constitue une belle continuité pour ses murs.

Il s'agit de la transformation de l'ancienne école, un bâtiment en molasse dont les encadrements de fenêtres sont également en molasse. Le bâtiment voisin, plus récent, ne sera pas touché ou très peu.

Un crédit d'étude de 280'000 francs est prévu pour cette étape. L'étude porte également sur l'aménagement d'une zone de jeux privative pour la crèche, ainsi que sur la valorisation de la place de jeux communale déjà existante.

La crèche pourra accueillir 44 enfants, en tenant compte du volume du bâtiment.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'étude portant sur la poursuite de la préparation du dossier en vue de la mise en soumission et sur l'élaboration de l'avant-projet jusqu'à la mise à l'enquête.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude d'un montant de CHF 280'000.- financé par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Catherine Ducrest-Wyssmüller, Alliance Citoyenne Gibloux, à titre personnel

Une remarque est formulée concernant le deuxième bâtiment : ces deux bâtisses étant étroitement liées, notamment en raison de la zone ZIG qui fait également partie de l'étude, la question se pose de savoir pourquoi ce second bâtiment n'est finalement pas inclus dans le périmètre global de l'étude.

Par ailleurs, le secteur est soumis à des mesures particulières de protection du patrimoine bâti. Il est donc demandé quelles en sont les conséquences.

Françoise Savoy

Concernant le bâtiment protégé, un contact a été pris avec l'Office cantonal des bâtiments, et une suite pourrait être donnée. Pour le moment, le Conseil communal n'a toutefois pas tenu compte de cet élément dans l'étude de faisabilité.

Pour le bâtiment plus récent, seules des transformations mineures seraient envisageables à ce stade, sachant qu'il ne dispose pas encore d'une affectation décidée. Il est en mains communales et pourrait s'avérer intéressant, à moyen ou long terme. Sa proximité avec la crèche ainsi que les espaces environnants représentent un atout important. Ce bâtiment demeure donc intégré dans les réflexions et projections futures.

Laurent Schwaller, Alliance Citoyenne Gibloux, à titre personnel

Il est demandé à quoi concernent les phases 31 à 33.

Françoise Savoy

Il est pris note de la question, une réponse sera donnée lors de la prochaine séance.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 280'000.- pour la mise en soumission de la transformation de l'école en crèche, route du Centre 26 à Corpataux ?

Le crédit d'étude de CHF 280'000.- est accepté à l'unanimité.

7.3 Rossens – mise en conformité du terrain de football, crédit d'étude

Présentation du dossier par Yves Rumo

Dans un premier temps, il fallait un terrain synthétique dès que possible et c'est à Rossens qu'il pouvait être réalisé rapidement. De nouvelles discussions ont eu lieu avec les différents clubs de football et le FC Bas-Gibloux était moins favorable à ce terrain sur leur site, notamment en raison d'un manque de place.

Un nouvel échange a permis d'identifier différentes variantes qui seront étudiées par la commission des sports.

Il est rappelé que ces projets représentent des investissements importants pour les prochaines années.

Un rapport détaillé concernant les terrains de football est en cours d'élaboration et devra être finalisé.

Des informations plus complètes seront présentées cet automne.

Concernant le site de Rossens, la mise aux normes était déjà budgétée avant le projet de terrain synthétique.

Ces adaptations restent nécessaires indépendamment de ce projet. L'investissement sera présenté cet automne, avec une estimation des coûts à réaliser.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Krayenbühl, président

« La Commission financière a examiné ce crédit d'étude portant sur les honoraires d'ingénieurs permettant l'étude, l'établissement d'un budget et la réalisation de l'ouvrage.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'étude d'un montant de CHF 90'000.- financé par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Elias Pesenti représentant une partie de la commission des sports de la précédente législature

« A la lecture du message du Conseil communal concernant la mise en conformité du terrain de football de Rossens, à laquelle nous ne nous opposons pas, car nous estimons effectivement nécessaire de régulariser cette infrastructure, nous avons été passablement surpris par le dernier paragraphe, je cite : « Une première analyse des infrastructures sportives communales avait envisagé la réalisation d'un terrain synthétique à Rossens, mais après discussion avec les clubs et une réévaluation des possibilités, une solution est possible sur le terrain 2 à Farvagny-le-Grand. »

Il est important de rappeler que cette première analyse avait été discutée à plusieurs reprises en commission, sur la base d'un important travail réalisé par le service technique (que je remercie), qui avait étudié différentes variables et scénarios afin d'évaluer les meilleures solutions possibles à l'échelle communale.

Or, au sein de la commission des sports, nous n'avons jamais été informés d'une telle réorientation. Il est regrettable de constater qu'à la suite de discussions avec les clubs, l'ensemble du travail et des réflexions menés en commission durant plusieurs années semble avoir été remis en question sans que cette dernière n'en soit associée ou informée.

Nous ne sommes pas opposés à la réalisation d'un terrain synthétique à Farvagny ou ailleurs dans la commune. Nous ne sommes évidemment pas non plus contre le fait de discuter avec les clubs directement concernés. En revanche, nous estimons problématique que le travail, les analyses et les discussions menés en commission durant plusieurs années puissent être écartés sans échange préalable avec celle-ci.

J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Yves Rumo

Il est pris note de la remarque. Le nécessaire sera fait afin que cela ne se reproduise plus.

Laurent Schwaller, Alliance Citoyenne Gibloux, à titre personnel.

Il est souhaité qu'à l'avenir, les descriptions des fiches indiquent clairement la définition des phases, afin de pouvoir identifier ce qu'elles concernent.

Yves Rumo

Il est pris note de cette remarque.

Décision :

Acceptez-vous le crédit d'étude de CHF 90'000.- pour la mise en conformité du terrain de football à Rossens ?

Avec 44 oui et 1 abstention, le crédit d'étude de CHF 90'000.- est accepté.

7.4 Achat de véhicules édilitaires

Présentation du dossier par Yves Rumo

Un inventaire concernant le tournus et la planification des futurs achats de véhicules a été présenté lors de la dernière séance.

Une demande visant à étudier la possibilité d'un full leasing a été formulée. Dès lors, un appel d'offres sera réalisé à la fois pour une formule de full leasing et pour un achat direct. Un listing complet sera établi et des informations complémentaires seront transmises ultérieurement concernant les différentes variantes envisagées.

Le Conseil communal souhaite privilégier, dans la mesure du possible, l'achat de véhicules auprès des garages de la commune. Toutefois, le recours au full leasing réduit déjà les possibilités de collaboration avec certains concessionnaires de Gibloux.

Il a été convenu d'effectuer les démarches nécessaires dans le cadre de ces appels d'offres, y compris auprès de partenaires externes.

Rapport de la Commission financière :

Pascal Kraysenbühl, président

« Cet achat permettra le remplacement d'une camionnette et du véhicule SUV 4x4 du service de permanence. Les montants prévus au « plan financier de remplacement de l'inventaire » ont été adaptés au prix du marché. La Commission financière préavise favorablement cet achat d'un montant de CHF 125'000.- financé par la vente de 2 véhicules actuels et par les fonds propres disponibles ou à défaut par l'emprunt. »

Discussion :

Aucune.

Décision :

Acceptez-vous le crédit de CHF 110'000.- pour l'achat de véhicules édilitaires ?

Le crédit d'étude de CHF 110'000.- est accepté à l'unanimité.

Avant de passer au point 8, il est rappelé quelques points concernant le postulat. Chaque membre du Conseil général peut présenter des postulats sur des objets relevant du Conseil communal pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

Le Bureau examine la recevabilité ou l'irrecevabilité du postulat au point de vue formel. Pour ce faire, il s'appuie sur les différents règlements en vigueur, il peut demander l'avis du Conseil communal, et en cas de doute, faire appel aux conseils de la Préfecture.

Après discussion, le Conseil Général vote pour ou contre la prise en considération du postulat. En cas d'acceptation, le Conseil Communal dispose d'une année pour y donner suite.

Plus de précisions se trouvent au chapitre 4 du Règlement du Conseil général.

8. Postulats

8.1 Opportunité d'une centralisation et d'une harmonisation de l'accueil parascolaire (crèche-AES), Elias Pesenti, déposé le 1^{er} avril 2026 avec l'appui du cercle de Rossens

« Au vu des échanges tenus lors de la séance de ce soir concernant les accueils extrascolaires de la Commune et dans le but de disposer d'une vision plus claire ainsi que des perspectives d'évolution, nous nous permettons de déposer le présent postulat, conformément à l'article 47bis du Règlement du Conseil général.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier, dans le cadre des réflexions liées au développement des infrastructures parascolaires (crèche et AES), les éléments suivants:

1. La possibilité de recourir à un fournisseur unique pour la fourniture des repas, afin de favoriser une harmonisation de l'offre à l'échelle de la commune et d'éviter d'éventuelles disparités entre les différents sites ;

2. La possibilité de valoriser certains bâtiments communaux, actuellement peu ou pas utilisés, en vue d'y intégrer des infrastructures de production de repas (logique de centralisation).. En effet, selon nos informations, un fournisseur actif sur le territoire communal aurait la volonté de développer une telle activité, mais ne disposerait pas actuellement des locaux adéquats.

Une telle analyse permettrait d'évaluer de manière objective les avantages et les inconvénients de ces options, tant sur le plan organisationnel que financier. Elle contribuerait également à anticiper les besoins futurs liés à la croissance de la population, notamment dans la perspective d'une capacité d'accueil de plus de 200 places dans le parascolaire à l'horizon 2030.

Elle offrirait en outre des bases claires pour les décisions à venir et permettrait au service concerné de planifier ses activités de manière cohérente et efficiente.

À noter que d'autres communes, comme celle de Marly, souvent citée en exemple dans d'autres dossiers de la Commune, ont déjà appliqué cette solution.

Nous invitons le Conseil général à soutenir ce postulat, afin de clarifier la situation actuelle et de préparer de manière proactive la commune aux défis à venir. »

En regard aux articles 47^{bis} et 49 du Règlement du Conseil général, le Bureau a préavisé de recevable ce postulat.

Elias Pesenti, dépositaire avec le soutien de Gibloux pour Demain

« Je ne souhaite pas revenir en détail sur les nombreuses discussions déjà menées à ce sujet, mais il me paraît utile de rappeler brièvement certains éléments, notamment à l'attention des nouvelles et nouveaux collègues.

Comme nous avons pu le constater, en particulier à travers le rapport de gestion de la commune, l'accueil parascolaire, que ce soit pour la crèche récemment communalisée ou pour les structures AES, représente un enjeu majeur pour notre Gibloux, dont la croissance démographique reste soutenue.

Le nombre d'enfants accueillis au sein de ces différentes structures ne cesse d'augmenter. Dans ce contexte, il apparaît important d'harmoniser certaines pratiques à l'échelle communale afin d'éviter des disparités entre les différents sites et de garantir une qualité de prestation cohérente pour l'ensemble des familles.

Cette réflexion concerne également la fourniture des repas, qui n'est actuellement pas harmonisée entre les différentes structures. Cela implique de réfléchir et de planifier ces prestations avec une vision globale, adaptée à une commune de la taille de Gibloux, tout en étudiant les possibilités d'optimisation et de mutualisation des ressources.

Par le présent postulat, nous demandons donc au Conseil communal d'étudier, dans le cadre des réflexions liées au développement des infrastructures parascolaires (crèche et AES), les éléments suivants :

1. La possibilité de recourir à un fournisseur unique pour la fourniture des repas, afin de favoriser une harmonisation de l'offre à l'échelle de la commune et de limiter les disparités éventuelles entre les différents sites ;

2. La possibilité de valoriser certains bâtiments communaux actuellement peu ou pas utilisés afin d'y intégrer des infrastructures de production de repas, dans une logique de centralisation.

À noter que d'autres communes, comme celle de Marly, souvent citée en exemple dans d'autres dossiers communaux, ont déjà mené ce type de réflexion et appliquent désormais une solution centralisée à l'échelle communale.

Nous vous invitons donc à soutenir ce postulat, qui permettrait d'évaluer de manière objective les avantages et les inconvénients de ces différentes options, tant sur le plan organisationnel que financier, et de préparer de manière proactive notre commune aux défis à venir.

J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Le Conseil communal n'apporte pas de commentaire.

Discussion :

Sébastien Bossy représentant une majorité d'Alliance Citoyenne Gibloux

« Après lecture du postulat de M. Elias Pesenti, la majorité du groupe reconnaît que celui-ci soulève des questions intéressantes concernant l'évolution des infrastructures parascolaires, notamment des crèches et des AES, ainsi que l'anticipation des besoins futurs de la commune.

Toutefois, plusieurs éléments nous amènent à considérer que cette demande ne devrait pas être soutenue dans sa forme actuelle.

Le recours à un fournisseur unique de repas présente certains avantages théoriques, mais comporte également des risques importants, notamment une dépendance accrue envers un seul prestataire ainsi qu'une diminution de la concurrence. Une telle organisation pourrait également fragiliser le système en cas de retrait du prestataire, de difficultés opérationnelles ou de rupture de service, la commune se retrouvant alors sans solution alternative immédiate. Le fonctionnement actuel permet au contraire une certaine flexibilité, une diversification des partenaires et une adaptation aux réalités spécifiques de chaque site parascolaire.

L'utilisation de bâtiments communaux pour y intégrer une cuisine centralisée impliquerait en outre des investissements potentiellement importants afin de répondre aux normes techniques, logistiques et sanitaires, sans qu'aucun élément concret ne permette aujourd'hui de démontrer un réel gain organisationnel ou financier. De plus, la mise en place d'une telle structure pourrait progressivement conduire à une communalisation du service de production des repas. Or, il ne semble pas que le Conseil communal envisage aujourd'hui d'assumer directement cette mission supplémentaire, avec les charges organisationnelles, administratives et financières qu'elle impliquerait.

Enfin, aucune problématique majeure ne semble actuellement justifier un changement important du fonctionnement actuel. Il paraît donc préférable de laisser au Conseil communal et aux services concernés la marge de manœuvre nécessaire pour adapter progressivement les prestations parascolaires selon les besoins réels de la commune et les évolutions futures.

Pour ces raisons, le refus du présent postulat est recommandé. »

Philippe Savoy, Gibloux pour Demain, à titre personnel

Merci à la présidente d'avoir précisé quelle est l'intention d'un postulat.

Il s'agit bien ici d'étudier une situation, nous ne sommes pas en train de décider aujourd'hui, à travers ce postulat, de n'avoir qu'un fournisseur unique pour les repas, mais bien de demander qu'une étude soit menée sur cette possibilité.

Il est tout à fait envisageable qu'au terme de cette analyse, il apparaisse finalement plus pertinent de conserver plusieurs fournisseurs. L'objectif est simplement de disposer d'éléments concrets permettant de se déterminer en connaissance de cause.

Il ne s'agit pas non plus d'engager dès maintenant des financements pour des rénovations de cuisines, mais bien d'ouvrir une réflexion afin de pouvoir, par la suite, se positionner de manière éclairée.

Le seul désavantage d'un postulat est qu'il génère un travail supplémentaire pour les services communaux ainsi que pour le Conseil communal. Toutefois, si l'on considère que le sujet mérite d'être approfondi, il faut alors oser demander un rapport afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause.

Décision :

Acceptez-vous la prise en considération du postulat tel que présenté ?

Avec 27 oui, 17 non et 1abstention, le postulat déposé par Elias Pesenti est accepté.

Le postulat est transmis au Conseil communal qui a une année pour y donner suite.

8.2 Analyse détaillée de la nouvelle STEP d'Autigny, Patric Neuhaus, déposé le 1^{er} avril 2026

« Je fais suite à ma première intervention du 2 décembre 2024, suivie de ma deuxième intervention du 30 octobre 2025.

Comme les réponses sont contradictoires et incomplètes, je dépose un postulat pour une analyse détaillée suivante :

- Construction de la STEP sur la parcelle 35 RF Autigny, dite "Les Glières"*
- Modification de la STEP actuelle d'Autigny en STAP pour rejoindre la parcelle 35, principe identique à la modification de la STEP de Romont en STAP.*

Pour information, la nouvelle STAP d'Autigny permet d'éviter tous les arguments sujets à des surcoûts, reçu par l'ABVGN sur la réponse N°36.

Je tiens aussi comme exemple, la nouvelle STEP de Gland, en construction actuellement, de taille identique à celle prévue chez nous, pour un montant de 92 mio de Frs. Leur STEP actuelle située au bord du lac Léman se transforme aussi en STAP pour amener une partie des eaux usées jusque vers le bord de l'autoroute A1 dans la nouvelle STEP, afin d'éloigner l'ouvrage des habitations.

Les craintes que soulèvent la parcelle 24 RF. Autigny :

- Les eaux usées collectées depuis Romont jusqu'à Chénens doivent traverser la zone alluviale d'importance nationale sur une distance de plus d'un kilomètre. La pente de la conduite sera de 0,5 %, contre les 1.5 % demandés par les règles de l'art.*
- Les coûts de construction seront sujets à bien des mauvaises surprises en raison de la fragilité de la Glâne dans ce secteur.*

Les avantages que proposent la parcelle 35 RF. Autigny :

- Il n'y aura pas besoin de traverser la zone alluviale d'importance nationale.*
- Il n'y aura pas besoin de construire une nouvelle route.*
- Il n'y aura pas besoin de construire un nouveau pont.*
- Il n'y aura pas besoin de déplacer l'agriculteur des Esserts avec ses 140 à 180 vaches »*

En regard aux articles 47^{bis} et 49 du Règlement du Conseil général, le Bureau a préavisé de recevable ce postulat.

Patric Neuhaus, dépositaire

Il convient de rappeler que le Conseil général a voté, en décembre 2025, un montant de 120 millions pour l'ABVGN, dont la part à charge de Gibloux s'élève à environ 30 millions. Dans ce contexte, il paraît pertinent de réaliser une analyse un peu plus détaillée pour des investissements d'une telle ampleur, d'autant plus que les autres investissements sont nettement inférieurs à ceux liés à la STEP.

Le Conseil communal n'apporte pas de commentaire.

Discussion :

Philippe Savoy, Gibloux pour Demain, à titre personnel

Il souhaite savoir quels éléments ont déjà été étudiés par le Conseil communal. Il semble en effet que plusieurs analyses aient déjà été menées dans le cadre de ce projet.

Il est rappelé que le défi d'un postulat est qu'il génère une charge de travail supplémentaire importante pour l'administration.

Dès lors, la question se pose de savoir s'il est réellement pertinent d'aller encore plus loin dans cette démarche. Il entend les arguments avancés sur le plan financier, lesquels sont tout à fait recevables. Toutefois, il se demande si les études déjà réalisées ne permettent pas déjà d'aller de l'avant et de se lancer dans le projet sans devoir engager des analyses complémentaires.

Julien Gremaud

Il se réfère aux questions auxquelles le Conseil communal avait déjà répondu lors de la précédente législature, sur la base des éléments alors en sa possession.

Ni le Conseil communal, ni l'administration communale n'ont entrepris de démarches en parallèles des études réalisées par l'ABVGN. Les réponses disponibles ont été données.

Si le postulat est transmis au Conseil communal, ce dernier effectuera les démarches nécessaires et cherchera à obtenir les compléments de réponses qui devraient encore être apportés.

Philippe Savoy

Il est encore demandé s'il existe un enjeu temporel par rapport à ce dossier.

Julien Gremaud

Des études préalables ont été faites, mais aucun projet n'a été déposé, ni de mise à l'enquête.

Décision :

Acceptez-vous la prise en considération du postulat tel que présenté ?

Avec 25 non, 10 oui et 10 abstentions, le postulat déposé par Patric Neuhaus est refusé.

9. Informations et communications du Conseil communal

Aucune.

10. Informations et communications du Bureau

Le Bureau a pris note que le postulat concernant l'étude pour la transformation de l'école de Magnedens en logements sociaux, accepté par le Conseil général le 1^{er} avril 2026, est repris par Philippe Savoy et les cosignataires membres du Conseil général de la présente législature.

Il est rappelé les dates des prochaines séances du Conseil général :

- mercredi 7 octobre 2026, séance ordinaire
- lundi 30 novembre 2026 et mardi 1^{er} décembre 2026, approbation des budgets 2027

La sortie du Conseil général est fixée au vendredi 4 septembre 2026, dès 17h30. Le Conseil communal et les chef.fe.s de service sont cordialement invités. D'autres informations parviendront dans le courant du mois de juillet 2026.

Les membres du Conseil général sont invités à consulter régulièrement le site Internet de la Commune, et à prendre connaissance des manifestations et activités proposées.

11. Divers

- Gilles Barras, Ensemble pour le futur, à titre personnel

« Pour celles et ceux qui ont eu le courage et le temps de lire l'entier du message du CC relatif aux comptes 2025, à l'annexe 8, page 35 sous le projet d'investissement destiné au développement du tourisme doux validé à la séance du CG du 5 décembre 2022 pour un montant de 200.000.-. Avant de lire cette page, j'avais prévu une proposition à ce sujet mais je ne vais finalement que poser une question au CC mais avant cela je me permettrai de lire le texte de mon intervention et je poserai la question à la fin de celle-ci.

La création de parcours balisés accessibles à toutes et tous au sein de la commune de Gibloux est un projet porteur de cohésion sociale et de dynamisme local.

1. Accessibilité et cohésion sociale

L'objectif est de supprimer les barrières physiques pour que l'espace public appartienne à tous, sans exception.

- *Accessibilité universelle : Ces parcours seront bénéfiques non seulement aux personnes en situation de handicap, mais aussi aux aînés (mobilité réduite), aux familles avec poussettes avec vélos et enfants.*
- *Lien intergénérationnel : En créant des boucles accessibles, on favorise la rencontre entre les jeunes parents et les seniors et le reste de la population de notre commune.*
- *Lutte contre l'isolement : Proposer des tracés sécurisés et balisés encourage les personnes fragiles à sortir de chez elles, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté.*
- *Créer : un cordon ombilical entre les différents villages où cela est possible, à l'intérieur des villages, les parcours devront être pensé sous forme de boucle. Je suis conscient que dans*

certains villages on ne pourra pas le faire, deux exemples que je connais le mieux, Grenilles ou il n'y a même pas de trottoirs, j'espère que cette situation va enfin trouver une solution après plusieurs années, crédit voté en assemblée communale de Farvagny le 5 décembre 2012 pour un montant de 1.300.000.- actuellement 65.000.- ont été dépensé en honoraires, Posat ou il n'y a que la route principale qui traverse le village et donc l'impossibilité de créer une boucle accessible à toutes et à tous.

2. Valorisation du patrimoine et de l'identité locale

Gibloux possède une identité forte née de la fusion de plusieurs villages. Les parcours seront un excellent moyen de créer une unité territoriale.

- *Mise en valeur des spécificités : Chaque village a ses pépites (églises, fontaines, monuments historiques etc...). Le balisage permet de raconter l'histoire de la commune via des panneaux didactiques éventuellement dans un 2^{ème} temps.*
- *Tourisme de proximité : Attirer les randonneurs des communes voisines et valoriser l'économie locale (parcours passant vers les différents commerces, bistros, magasins).*

3. Santé publique et bien-être

Investir dans ces parcours est un investissement direct dans la santé des citoyens.

- *Promotion du mouvement : Selon les recommandations de santé, une marche quotidienne de 30 minutes réduit drastiquement les risques cardiovasculaires. Des parcours balisés rendent cet exercice simple et ludique.*
- *Sécurité accrue : Le balisage et l'aménagement garantiront des chemins sans obstacles majeurs, éloignés du trafic routier dense, offrant une alternative sereine à la marche en bord de route.*

4. Développement durable et aménagement

Un projet qui s'inscrit dans les enjeux actuels de mobilité et d'environnement.

- *Mobilité douce : Encourager les déplacements à pied entre les quartiers plutôt que de prendre la voiture pour de petites distances.*
- *Aménagement raisonné : Utiliser l'existant, sans devoir faire de gros investissements et ne demandant qu'un minimum au niveau des frais d'entretien, nous pourrions utiliser : chemins agricoles, chemins de remaniement, trottoirs, en y ajoutant simplement du mobilier urbain adapté (bancs réguliers pour les pauses et une signalétique claire, par exemple marquage au sol).*

En bref : Un projet à faible investissement mais à fort impact social, transformant une partie du territoire communal en une "vitrine" du bien-vivre ensemble.

Pour vous présenter cette proposition, j'ai regardé ce qui a été fait à Matran ou la commune propose 3 parcours de longueurs différentes sous forme de boucles, qui partent tous du même point.

Ma question est :

En sachant qu'une nouvelle personne a été nommée récemment au dicastère qui s'occupe de cette question, je lui demande ou en est le projet lié au développement du tourisme doux à l'intérieur des villages de la commune de Gibloux.

Je vous remercie pour votre écoute. »

- Gilles Barras avec le soutien d'Ensemble pour le futur

« Postulat pour la création d'un règlement sur le stationnement public.

La commune de Gibloux, connaît depuis quelques années une croissance démographique soutenue. Cette vitalité, bien que réjouissante, génère des tensions croissantes autour d'une problématique quotidienne trop longtemps sous-estimée : le stationnement des véhicules. Il est aujourd'hui impératif que le Conseil communal se dote d'un règlement clair et contraignant en matière de parage.

Une croissance qui dépasse les infrastructures existantes

L'augmentation du nombre d'habitants entraîne mécaniquement une multiplication des véhicules sur notre territoire. Or, les espaces de stationnement disponibles — qu'ils soient publics ou privés — n'ont pas évolué au même rythme, je le concède la réglementation fédérale ne favorise pas la création de places de parc. Il en résulte une occupation désordonnée des bords de routes, des espaces publiques, au détriment tant de la sécurité que de la qualité de vie des résidents. Un règlement permettrait de planifier et d'organiser rationnellement l'usage de ces espaces communs, avant que la situation ne devienne ingérable et qui à certains endroits est déjà problématique.

Le stationnement anarchique représente un danger réel, notamment pour les piétons, les cyclistes et les enfants qui empruntent quotidiennement les rues de nos villages. À Gibloux, où la cohabitation entre zones rurales et zones résidentielles est une réalité, des règles claires s'imposent pour garantir la sécurité de tous.

Un règlement de parage, assorti de mesures de signalisation adéquates, constituerait une réponse concrète à ces risques.

Préserver l'espace public et le cadre de vie

L'espace public appartient à tous. Il doit pouvoir être utilisé de manière équitable, sans qu'un usage individuel — en l'occurrence le stationnement prolongé ou voiture ventouse — ne prive les autres citoyens de leurs droits légitimes. Un règlement permettrait d'instaurer des zones à durée de stationnement limitée dans les secteurs à forte fréquentation, de protéger les accès aux commerces, à l'administration, aux lieux de culte, et de réserver certains emplacements aux personnes à mobilité réduite. C'est une question de respect mutuel et de solidarité communautaire.

Je peux vous donner 2 exemples concrets, une personne avec une mobilité réduite passagère a voulu se rendre à l'administration communale et là, pas de place, il y a bien 2 places pour handicapés mais elle a appliqué la petite phrase, si tu prends ma place, prend mon handicap, donc retour à la maison. A titre personnel, je me rends à la poste à pied, en arrivant le parking plein à craquer et ce jour-là pas de cérémonie à l'église ou autre, un fois à l'intérieur 2 personnes, donc problème il y a !!

Un outil au service d'une mobilité durable

Adopter un règlement de parage, c'est aussi faire un choix politique en faveur d'une mobilité plus durable. En dissuadant le stationnement sauvage et en valorisant les alternatives — transports en commun, covoiturage, mobilité douce, bornes électriques, la commune enverrait un signal fort en faveur d'un territoire respectueux de l'environnement.

Une base légale indispensable pour agir

Aujourd'hui, sans règlement formel, les autorités communales sont démunies face aux abus. Elles ne disposent pas des outils juridiques nécessaires pour sanctionner les contrevenants ou pour déléguer un contrôle efficace à une éventuelle police communale ou intercommunale. Un règlement communal de parage donnerait à Gibloux le cadre légal indispensable pour agir, prévenir et, si nécessaire, sanctionner. Il s'inscrirait en cohérence avec les législations cantonales en vigueur et renforcerait l'autorité et la crédibilité de notre administration.

Conclusion

La création d'un règlement communal de parage n'est pas une contrainte imposée aux habitants de Gibloux, c'est un acte de bonne gouvernance, au service du bien commun. Il est temps que notre commune se dote de cet outil essentiel pour organiser le territoire, garantir la sécurité de tous et préserver la qualité de vie dans nos villages. Le Conseil communal a la légitimité et la nécessité d'agir. Il ne doit plus tarder.

De part cette intervention, je dépose un postulat demandant la création d'un règlement sur le stationnement public.

Merci pour votre écoute. »

Le Bureau prend note du dépôt du postulat et le traitera lors de sa prochaine séance.

- Gilles Barras, Ensemble pour le futur, à titre personnel

Il est demandé quelle est la situation hydrique dans la commune vu le printemps très sec.

Claude Chassot

Trois secteurs ont été prospectés : Kaisa d'Avau à Farvagny-le Grand et les deux secteurs des Planches à Villarlod. En considération du peu de potentiel de ces nouvelles ressources, une prospection hydrogéologique se fera.

Il faut savoir que le territoire communal concerné représente environ 36 km². Le but de cette hydrogéologie est de définir les endroits présentant un potentiel d'exploitation des eaux souterraines.

L'ensemble du réseau est branché, il reste une phase à terminer, la liaison entre Farvagny-le-Petit et Posat. Au vu du changement de climat, à court terme, il faudra aussi augmenter la capacité des réservoirs.

Les services restent particulièrement attentifs à la question de l'approvisionnement en eau.

A ce jour, les terrains de football sont arrosés durant la nuit. Gibloux alimente aussi Villars-sur-Glâne qui jusqu'à mi-mai demandait 500 à 900 m³ par jour.

Depuis quelques jours, il y a une baisse de 5 m³ par jour qui a été constatée sur l'ensemble du réseau.

Du fait que tout le réseau est connecté, hier l'eau du Glèbe a alimenté le quartier du Verné, à hauteur d'environ 180 m³. A terme, la nouvelle commission des eaux pourra poursuivre la réflexion concernant l'approvisionnement en eau, notamment au travers de la création éventuelle de réservoirs supplémentaires.

Julien Gremaud

Il est pris note de la première question de Gilles Barras, une réponse sera donnée pour la prochaine séance. Concernant les véhicules et le parking, la législation en matière routière s'applique. Le stationnement sauvage peut être amendé, ce qui est d'ailleurs déjà effectué par la police de proximité.

Un règlement pourrait répondre à certaines problématiques. Toutefois, le délai d'une année pour son élaboration paraît court. Une discussion a déjà eu lieu avec le personnel communal, notamment concernant les véhicules sans plaque stationnés durablement.

Les véhicules encore immatriculés restent particulièrement problématiques, car il n'existe pas réellement de base pour les faire évacuer du fait que l'on n'a pas de règlement, ni de mise à ban.

Lors des dernières législature, aucune ligne politique claire n'avait été arrêtée en la matière, notamment parce que la problématique était alors moins importante qu'aujourd'hui.

Une étude pourrait être menée, mais les ressources actuellement disponibles ne permettent pas de garantir la réalisation d'un règlement dans un délai d'une année. Une consultation avec les commissions du Conseil général concernées, voire avec le public, pourrait également être envisagée, mais pas dans le délai d'une année.

Gilles Barras

Il attend une réponse dans l'année pour ensuite mettre en place un règlement durant cette législature.

- Marianne Pittet représentant Gibloux pour Demain

« Je souhaite rebondir suite à l'intervention de M. Elias Pesenti, mais en faveur d'une autre population de Gibloux, celle des seniors.

Lors de la précédente législature, j'ai fait partie de la Commission des Seniors.

Cette commission a organisé plusieurs rencontres avec les seniors de notre commune durant lesquelles a été relevé la qualité des repas à domicile.

Actuellement, ces repas sont préparés par le Home. La cuisine n'a pas la capacité de préparer le jour même les repas à domicile et les repas des résidents. Ce qui veut dire que les personnes qui font appel à ce service reçoivent les repas de la veille et la nourriture n'est jamais fraîche.

Pour des personnes fragilisées dans leur santé, ce n'est pas l'idéal. La commune se doit de veiller au bien-être de toute sa population.

Par ailleurs, la cuisine du Home n'a pas une grande marge pour absorber plus de demandes à l'avenir et la nécessité de faire appel à un autre prestataire va se poser.

C'est pourquoi il pourrait être opportun d'intégrer cette problématique à la réflexion sur les cuisines extra-scolaires et d'envisager soit un autre prestataire, soit un regroupement avec les cuisines scolaires, pourquoi pas dans notre nouvelle acquisition, le café de l'Etoile une fois rénové. »

- Elias Pesenti représentant Gibloux pour Demain

« Depuis plusieurs mois, et je pense que vous faites probablement le même constat, les courriels indésirables reçus dans nos boîtes mail communales sont en nette augmentation. Ces messages, souvent sans aucun lien avec nos activités, deviennent particulièrement envahissants. Malgré les outils à disposition, il semble difficile de les stopper efficacement, même lorsqu'ils sont signalés comme spam ou comme courriels indésirables.

Au-delà du simple désagrément quotidien, cette situation nuit à une utilisation efficace et professionnelle de notre messagerie. Elle peut également représenter un risque en matière de sécurité informatique, thématique que nous avons déjà abordée lors de la précédente législature.

Dans ce contexte, nous souhaiterions poser les questions suivantes au Conseil communal :

- Est-il possible d'améliorer la situation actuelle ?*
- Est-il envisageable d'évaluer les mesures actuellement en place et d'étudier la mise en œuvre d'un système de filtrage anti-spam plus performant ?*
- Dans le cas où cela ne serait pas possible, disposons-nous de garanties suffisantes concernant la sécurité informatique de nos boîtes mail communales ?*

Nous remercions d'avance le Conseil communal de l'attention portée à cette problématique.

J'en ai terminé Madame la Présidente. »

Julien Gremaud

Cette problématique impacte également les adresses mail du Conseil communal et a déjà été remontée à plusieurs reprises auprès du prestataire concerné.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un problème de sécurité informatique.

Deux mesures ont notamment été prises : le retrait des adresses e-mail du site internet de la commune et la migration vers Office 365 du prestataire qui inclut un système de filtrage anti spam.

Le Conseil communal espère une amélioration de la situation prochainement.

Elias Pesenti

Le fait de retirer les adresses e-mail du site internet est peut-être pertinent d'un point de vue sécuritaire, mais la question se pose de savoir comment les citoyens pourront encore contacter la commune si les adresses n'apparaissent plus publiquement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente remercie l'assemblée pour sa participation aux débats, ainsi qu'au travail passé, présent et futur au sein des diverses commissions.

La séance est levée à 22h00.

Approuvé, le

La secrétaire

La présidente

Nadia Galley

Catherine Balmer